

PREFECTURE

PREFET DE LA MANCHE

Direction des libertés publiques et de la réglementation
2^{ème} bureau
Réglementation, administration générale et élections

Section élections

Mme LEMARQUAND : 02.33.75.46.68

Mme HEROUARD : 02.33.75.47.22

M. REGNAUT : 02.33.75.47.21

Fax 02.33.75.47.17

ELECTIONS LEGISLATIVES DES 10 ET 17 JUIN 2012

ARRETE

portant publication de la liste des candidats dans la 1^{ère} circonscription

SCRUTIN DE BALLOTAGE

LE PREFET DE LA MANCHE
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite

VU l'article R. 101 du code électoral,

VU le décret n° 2012-558 du 25 avril 2012 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale,

VU le tirage au sort effectué à la Préfecture le samedi 19 mai 2012 à 10 h,

VU le procès verbal établi le 11 juin 2012 par la commission de recensement général des votes,

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : La liste des candidats aux élections législatives qui se sont maintenus au 2^{ème} tour de scrutin pour la **PREMIERE CIRCONSCRIPTION**, s'établit, selon l'ordre du tirage au sort, comme suit :

Cantons de CANISY, CARENTAN, MARIGNY, MONTEBOURG, PERCY, SAINT-CLAIR SUR ELLE, SAINT-JEAN DE DAYE, SAINT-LO EST, SAINT-LO OUEST, SAINTE MERE EGLISE, TESSY SUR VIRE, TORIGNI SUR VIRE, VILLEDIEU LES POELES

1 - Monsieur Philippe GOSSELIN,
avec comme remplaçant(e) Madame Françoise MOUNIER ;

2 - Madame Christine LE COZ,
avec comme remplaçant(e) Monsieur Douba BANGOURA ;

ARTICLE 2 : M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à mesdames et messieurs les maires des communes de la première circonscription à charge, pour eux, d'en assurer la publication.

Saint-Lô, le 12 JUIN 2012

Préfet de la Préfecture
Le Secrétaire Général,

Christophe MAROT

PREFECTURE

PREFET DE LA MANCHE

Direction des libertés publiques et de la réglementation
2^{ème} bureau
Réglementation, administration générale et élections

Section élections

Mme LEMARQUAND : 02.33.75.46.68

Mme HEROUARD : 02.33.75.47.22

M. REGNAUT : 02.33.75.47.21

Fax 02.33.75.47.17

ELECTIONS LEGISLATIVES DES 10 ET 17 JUIN 2012

ARRETE

portant publication de la liste des candidats dans la 2^{ème} circonscription

SCRUTIN DE BALLOTAGE

LE PREFET DE LA MANCHE
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite

VU l'article R. 101 du code électoral,

VU le décret n° 2012-558 du 25 avril 2012 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale,

VU le tirage au sort effectué à la Préfecture le samedi 19 mai 2012 à 10 h,

VU le procès verbal établi le 11 juin 2012 par la commission de recensement général des votes,

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : La liste des candidats aux élections législatives qui se sont maintenus au 2^{ème} tour de scrutin pour la DEUXIEME CIRCONSCRIPTION s'établit, selon l'ordre du tirage au sort, comme suit :

Cantons de AVRANCHES, BARENTON, BRECEY, DUCEY, GRANVILLE, LA HAYE-PESNEL
ISIGNY LE BUAT, JUVIGNY LE TERTRE, MORTAIN, PONTORSON, SAINT-HILAIRE DU HARCOUET,
SAINT-JAMES, SAINT-POIS, SARTILLY, SOURDEVAL, LE TEILLEUL

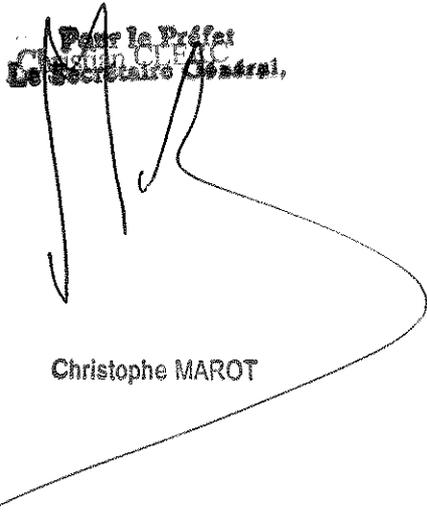
1 - **Monsieur Guénaël HUET**,
avec comme remplaçant(e) Monsieur Jean-Paul LAUNAY ;

2 - **Monsieur Gérard SAURÉ**,
avec comme remplaçant(e) Monsieur Bruno REGNAULT ;

ARTICLE 2 : M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Mesdames et Messieurs les maires des communes de la deuxième circonscription à charge, pour eux, d'en assurer la publication.

Saint-Lô, le 12 JUIN 2012

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,



Christophe MAROT

PREFECTURE

PREFET DE LA MANCHE

Direction des libertés publiques et de la réglementation
2^{ème} bureau
Réglementation, administration générale et élections

Section élections

Mme LEMARQUAND : 02.33.75.46.68

Mme HEROUARD : 02.33.75.47.22

M. REGNAUT : 02.33.75.47.21

Fax 02.33.75.47.17

ELECTIONS LEGISLATIVES DES 10 ET 17 JUIN 2012

ARRETE

portant publication de la liste des candidats dans la 3^{ème} circonscription

SCRUTIN DE BALLOTAGE

LE PREFET DE LA MANCHE
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite

VU l'article R. 101 du code électoral,

VU le décret n° 2012-558 du 25 avril 2012 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale,

VU le tirage au sort effectué à la Préfecture le samedi 19 mai 2012 à 10 h,

VU le procès verbal établi le 11 juin 2012 par la commission de recensement général des votes,

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : La liste des candidats aux élections législatives qui se sont maintenus au 2^{ème} tour de scrutin pour la TROISIEME CIRCONSCRIPTION s'établit, selon l'ordre du tirage au sort, comme suit :

Cantons de BARNEVILLE-CARTERET, BREHAL, BRICQUEBEC CERISY LA SALLE, COUTANCES, GAVRAY, LA HAYE DU PUIITS, LES PIEUX, LESSAY, MONTMARTIN SUR MER, PERIERS, SAINT-MALO DE LA LANDE, SAINT-SAUVEUR LENDELIN, SAINT-SAUVEUR LE VICOMTE, VALOGNES

1 - **Monsieur Stéphane TRAVERT**,
avec comme remplaçant(e) Madame Delphine FOURNIER ;

2 - **Monsieur Alain COUSIN**,
avec comme remplaçant(e) Madame Frédérique BLEICHER ;

ARTICLE 2 : M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Mesdames et Messieurs les maires des communes de la troisième circonscription à charge, pour eux, d'en assurer la publication.

Saint-Lô, le 17 JUN 2012

M
Le Secrétaire Général

Christophe MAROT